

Départementalisation et situation socio-linguistique mahoraise. Analyse comparative de discours de presse : Réunion - métropole - Mayotte

Bernard Idelson, Gudrun Ledegen

▶ **To cite this version:**

Bernard Idelson, Gudrun Ledegen. Départementalisation et situation socio-linguistique mahoraise. Analyse comparative de discours de presse : Réunion - métropole - Mayotte. F. Laroussi, F. Liénard. Plurilinguisme, politique linguistique et éducation. Quels éclairages pour Mayotte ?, Publications des universités de Rouen et du Havre, pp.259–276, 2012, 978-2877755306. hal-00905501

HAL Id: hal-00905501
https://hal.science/hal-00905501

Submitted on 23 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Départementalisation et situation socio-linguistique mahoraise. Analyse comparative de discours de presse : Réunion - métropole - Mayotte

Bernard Idelson, Gudrun Ledegen
en collaboration avec Zouhouria Hamza
LCF-UMR 8143 CNRS/Université de La Réunion
bernard.idelson@univ-reunion.fr, gudrun.ledegen@univ-reunion.fr,
zouhouriahamza@yahoo.fr

Résumé :

L'article interroge des corpus de presse nationaux, réunionnais et mahorais à propos de la question des langues de Mayotte. Il révèle que – y compris à l'occasion du referendum du 29 mars 2009 sur la départementalisation – la situation sociolinguistique n'y est que très peu évoquée, et en tout cas en dehors des rubriques habituelles d'actualité. Si la presse, dans son ensemble, reprend des thèmes plutôt consensuels liés au débat public autour du referendum (droit des cadis, polygamie, état civil, politique migratoire, etc.), la situation du plurilinguisme mahorais n'est pratiquement pas soulevée, ou alors uniquement dans une optique de valorisation du français. L'hypothèse – vérifiée – est que le discours institutionnel apparaît très prégnant dans l'espace public médiatique : ce qui ne signifie pas, toutefois, qu'il ne peut guère évoluer.

Mots clefs :

Départementalisation – Plurilinguisme – Discours de presse – Mayotte – Métropole – Réunion

Cet article propose un regard analytique de la médiatisation qui a précédé et annoncé la consultation référendaire du dimanche 29 mars 2009 sur l'évolution institutionnelle de Mayotte. L'étude s'inscrit dans un double champ disciplinaire : les sciences du langage et les sciences de l'information et de la communication.
Dans un premier temps, il présente la question de départ et notre hypothèse – d'abord plutôt « intuitive » : la presse parlerait peu de la question sociolinguistique à Mayotte. Quelques éléments de problématique au sujet du discours médiatique considéré comme un discours social significatif – en l'occurrence ici à propos des langues à Mayotte – sont ensuite posés. Ensuite, trois corpus sont présentés, ainsi que les méthodologies d'analyse adoptées, pour arriver enfin aux résultats de leur analyse.

1 – La presse et la question sociolinguistique à Mayotte

Mayotte est une petite île de 374 km² située à l'entrée nord du canal de Mozambique. Sa population d'environ 160 000 habitants pratique principalement deux langues : « le shimaore, une langue bantoue, appartenant à l'aire swahilie et le kibushi [appelé shibushi par les shimaorophones], une variété malgache de la famille malayo-polynésienne, la seule qui soit parlée en dehors de Madagascar. […] S'y ajoute le français, langue de l'administration et de l'école. D'autres langues sont présentes dans l'île, à savoir l'arabe (enseigné à l'école coranique et utilisé comme langue liturgique), trois variétés comoriennes : le shindzouani (Anjouan), le shingazidja (Grande Comore), le shimouali (Mohéli), un parler indou, le shihindi (l'idiome parlé par les Indiens) et le créole. » (Laroussi, 2009a : 22-23).
Le Groupe de Recherche sur le Plurilinguisme à Mayotte (GRPM), dirigé par F. Laroussi (2009a), a mené une recherche sur la situation plurilingue de Mayotte dans son ensemble : si les parents généralement non francophones peuvent encore opposer le « français, langue importée voire coloniale aux langues locales, identifiées comme langues identitaires » (*ibidem* : 44), les jeunes Mahorais, scolarisés, intègrent le français dans leur définition identitaire :

> « à la question "alors être mahorais pour toi c'est parler quelles langues ?", un des informateurs répond ceci : "être mahorais / pour moi c'est parler c'est bien parler le shimaore et parler le français / les deux" » (*ibid.* : 44).

Ainsi, si le français contribue pour eux aussi à la définition de l'identité mahoraise (Cassagnaud, 2010), et qu'il est perçu comme « la langue d'ouverture sur le monde moderne, du développement et de la réussite sociale », il se développe aussi « des sentiments contradictoires imputant à la langue française dévalorisation, stigmatisation et minoration des langues locales. Dans d'autres termes, la valorisation du français par l'appareil étatique entre autres, se fait, selon les dires de nombre d'informateurs, au détriment des langues locales qui restent notamment exclues du système éducatif. » (*ibid.* : 44).
Les motivations pour apprendre le français se centrent fortement sur l'obligation et l'exclusivité de ladite langue dans le nouveau contexte départemental :

> « vu que Mayotte / Mayotte on veut être français / on veut avoir le département alors **on sera obligé de parler le français** » ; « pasq- com- Mayotte est devenue française et tout euh **faut qu'on parle français** euh pour bien se comprendre et tout euh avec les gens qui viennent de là-bas euh » ; « bon c'est une langue de Mayotte pasque institutionnellement déjà Mayotte lutte en grande majorité pour qu'elle devienne française / **pour qu'elle devienne française on peut pas parler une autre langue que la langue française** donc y faut que : ça c'est institutionnellement hein »[1]. (*ibid.* : 43) (nous soulignons).

[1] Les conventions de transcription sont celles de l'ouvrage cité.

Ces représentations font ainsi écho à un élément majeur des représentations sociolinguistiques ayant cours en France, « [le] cycle sociolinguistique pluriséculaire […] qui traduit admirablement le *fétichisme de la langue* et l'*idéologie de l'unification linguistique* (Bourdieu et Boltanski, 1975) qui ont accompagné et soutenu la construction de l'État-Nation et qui, fondamentalement, ne tolèrent ni concurrence (*une seule* langue *nationale*), ni déviance (respect obsessionnel de *la* Norme) ». (Boyer & Prieur, 1996 : 57).

Qu'en est-il du traitement médiatique de cette question sociolinguistique à Mayotte, au moment de la consultation référendaire du dimanche 29 mars 2009 sur le futur statut de département pour Mayotte :

- Quelle est la place accordée aux langues dans le traitement médiatique du référendum ?
- Par comparaison avec sa propre situation sociolinguistique et par la proximité géographique, la presse de La Réunion évoque-t-elle des perspectives de reconnaissance et d'aménagement du plurilinguisme liées à la départementalisation ?
- Quelles différences de traitement peut-on repérer entre la presse réunionnaise, celle de Mayotte et celle de Métropole ?

Au départ, nous nous sommes donc interrogés sur la part que la presse pouvait consacrer à la situation sociolinguistique mahoraise. Il s'agissait de repérer s'il était question, dans ce discours de presse, des perspectives et des enjeux des pratiques langagières liés à l'éventuelle évolution statutaire de l'île.
Nous avions pensé pouvoir évaluer facilement l'importance (en forme et en contenu) de la place occupée dans les représentations journalistiques par la question des langues parlées à Mayotte qui coexistent à côté du français officiel. Nous nous sommes interrogés sur le rapport de cette question à d'autres thématiques – qui semblaient d'emblée plus récurrentes, surtout dans la presse réunionnaise – telles que la polygamie, le droit local des cadis, les politiques migratoires, l'état civil, les patronymes, les procurations de vote, etc.
Concernant la presse réunionnaise, nous pensions plus particulièrement pouvoir repérer si le *discours social* (Delforce & Noyer, 1999) à La Réunion était éclairé par les récentes modifications sociolinguistiques et glottopolitiques dans la situation réunionnaise depuis les années 2000. La comparaison avec le corpus de presse mahoraise, avec celui de la presse nationale (métropolitaine), nous a ainsi permis de cerner les différents types d'approches et de représentations journalistiques.

2 – Problématique : discours de presse, discours social significatif

Dans une approche constructiviste, on postule qu'un discours de presse est un *discours social significatif*, qu'il est le produit d'acteurs sociaux qui ne sont pas seulement les journalistes, mais tous ceux qui contribuent à son élaboration : sources institutionnelles, lecteurs, producteurs d'informations non professionnels patentés, etc. Le choix des sujets retenus dans un journal n'est pas simplement lié à *l'agenda setting* (selon la fameuse formule de Mac Combs et Shaw, 1972) – les journalistes choisiraient les sujets et bâtiraient leur agenda en fonction de leur représentation des lecteurs et de ce qui peut les intéresser – ils sont également le produit de nombreuses interrelations sociétales, et c'est en ce sens qu'ils sont significatifs, par leur présence récurrente, comme par leur absence. La presse produit ainsi sa propre mémoire qui participerait à la construction des mémoires collectives sociétales (Moirand, 2007 : 2), et, pourrait-on ajouter, dans le cas qui nous intéresse, sa propre amnésie.
Mouillaud et Tétu considèrent que « *les événements médiatiques s'emboîtent dans des formes qui sont déjà des constructions de l'espace et du temps* » (1989 : 20), c'est ce qu'ils appellent « le standard du fait ». Si une occurrence (au sens où P. Ricœur l'entend) est « publicisée », elle se transforme en événement médiatique. La dimension temporelle de cette relation est tout particulièrement observée ; Ricœur (1983) scande en trois temps la mesure de la construction de l'événement public (apparition – demande de sens qui lui succède – consécration du temps et dissolution dans le récit) : l'événement est ainsi une rupture de l'ordre des choses. Il ne devient

objet du réel qu'au terme de ce trajet. Le récit journalistique renvoie – en auto-référence – à ce qui s'est passé, toujours de manière rétrospective. L'événement ne surgit pas d'un « néant historique », il se réfère sans cesse à un « précédent » qui permet sa lisibilité actuelle. Si des thèmes récurrents (l'économie, la politique, l'émigration) sont présents dans le discours de presse à propos de la départementalisation, ils s'auto-reproduisent en quelque sorte. Si le thème des langues est absent ou minorée, il s'auto-évince de la scène publique. C'est en adoptant cette posture théorique que le traitement médiatique du referendum de 2009 a été analysé.

De la même manière, le discours de presse est aussi nourri de la situation sociolinguistique partagée par les journalistes et par leur public : la proximité géographique et surtout sociolinguistique de La Réunion avec Mayotte peut donner matière à une analyse glottopolitique davantage approfondie que celle de la presse nationale. Nous pensions donc que le *discours social* à La Réunion serait éclairé par les récentes modifications sociolinguistiques et glottopolitiques dans la situation réunionnaise depuis les années 2000.
Si La Réunion, île déserte jusqu'à sa colonisation par la France à partir de 1665, devient Département français d'outre-mer en 1946, ce changement de statut amène des transformations rapides, surtout à partir des années 60. Il exerce une influence nette sur le paysage sociolinguistique (Beniamino & Baggioni, 1993), en faisant évoluer la diglossie avec le français en langue « haute » et le créole en langue « basse » vers davantage de bilinguisme institutionnalisé : ainsi, le créole, qui continue à être la L1 de la grande majorité des Réunionnais, a obtenu depuis les années 2000 une forte légitimité sociale. Cette nouvelle considération se constate dans les médias ainsi qu'à l'école depuis les créations du CAPES de Langues et de Cultures Régionales, de classes bilingues et de *Lofis la Lang Kréol La Rénion*. Cette période correspond à la reconnaissance institutionnelle du créole réunionnais comme langue de France (Prudent, 2001) ; de même, sur un plan plus « ordinaire », l'essor du langage SMS, permet actuellement une reconsidération de la question de la graphie du créole (Ledegen, sous presse).

3 – Hypothèse

Notre hypothèse générale a donc été la suivante : la question socio-linguistique serait peu présente dans le discours des acteurs sociaux, y compris dans celui des journalistes. Elle semble apparaître uniquement comme épiphénomène (description touristique, folklore, dossiers annexes de presse), en marge d'autres thèmes récurrents (statut, politique migratoire, prestations sociales, droit coutumier, polygamie, état-civil, etc.) abordés à l'occasion du débat public sur le referendum. Cette absence de discours des médias à propos de la situation langagière à Mayotte serait porteuse de sens : elle serait révélatrice de la position de l'État français en matière de prise en compte ou de non prise en compte des situations plurilingues au sein du territoire national ; position qui semblerait partagée par l'ensemble des acteurs apparaissant dans l'espace public médiatique.

4 – Trois corpus de presse

Au départ, le projet a été de réunir un corpus de presse daté des quelques semaines antérieures au referendum de 2009 afin de repérer la place qui était accordée à la question du plurilinguisme mahorais, ainsi qu'aux perspectives liées au projet de départementalisation à ce sujet.
Toutefois, pour ce qui est de la presse réunionnaise (*Journal de l'Ile*, *Le Quotidien de la Réunion*, *Témoignages*), il n'a été repéré que deux articles entièrement consacrés à ce thème (*JIR* du 7 janvier 2009 et *Quotidien* du 7 janvier 2010), l'un antérieur et l'autre postérieur au référendum. Par ailleurs, le corpus de la presse mahoraise (composé d'*Hebdo-Mayotte*, *Mayotte Magazine*, et du site *Malango*) apparaissait également très indigent sur la question : un seul article repéré dans le n° 310 de *TOUNDA Mag*, du 24 février 2010[2], à l'occasion de la journée internationale des

[2] *TOUNDA* était un supplément loisir de *Mayotte Hebdo* : il est à présent vendu séparément.

langues maternelles et intitulé « On n'a pas le droit de laisser une langue à l'abandon ». Ce dernier est donc également postérieur au référendum.
Nous avons donc décidé d'une prospection plus quantitative et remontant sur une période plus longue (i.e. deux ans avant le referendum) concernant la presse nationale (*Le Monde*, *Libération*, *L'Humanité* et *Le Figaro*).

5 – Méthodologie : quantitatif et qualitatif

A l'aide du logiciel *Lexico 3*, l'ensemble des textes a été balayé en interrogeant les occurrences ayant trait aux langues et à la situation sociolinguistique mahoraise. D'un point de vue quantitatif, les fréquences et les thèmes des discours auxquels sont liées ces occurrences révèlent les niveaux d'implication et les préoccupations des différentes presses. Par exemple, la recherche numérique du mot « langue » sur le site du quotidien communiste réunionnais *Témoignages* montre que ce vocable est essentiellement utilisé dans des articles évoquant la législation française sur les langues régionales en général. Mais la situation linguistique spécifique de Mayotte n'apparaît guère.
Des analyses qualitatives ont aussi été entreprises pour comparer les articles entre eux, et examiner leurs développements. Mais l'outil d'analyse de la presse locale prévu au départ – une grille de lecture des articles s'intéressant à différents procédés de narration journalistique (arguments et métaphores employés), mise en forme (actes de communication) et repérages d'*actants* (prenant en charge le discours journalistique) (Idelson, 1999 : 4) – s'est finalement avéré inopérant. En effet, dans les corpus analysés, aucune construction événementielle – autour de la question des langues – n'a pu être repérée. A titre de comparaison, on pense par exemple à l'apparition dans l'espace public médiatique réunionnais du débat – virulent et récurrent – sur la question de l'enseignement du créole à l'école. Ce débat est l'occasion de nombreuses réactions et commentaires d'opinion entre ceux qui y sont favorables et ceux qui y sont hostiles. De tels échanges n'ont guère été repérés dans notre corpus à propos des langues à Mayotte. Il a donc fallu se restreindre à une simple observation descriptive des textes traitant de ce sujet qui, les rares fois où il apparaît, se situent en dehors des espaces (du journal) consacrés à l'actualité « chaude ». Mais, comme on l'a déjà évoqué, on a postulé que cette localisation à la « périphérie » de l'information générale était en elle-même porteuse de sens. Les articles (essentiellement de la presse réunionnaise) liés exclusivement à la thématique linguistique mahoraise sont donc présentés à l'aune d'un repérage essentiellement lexicologique.

Dans l'ensemble, ces analyses révèlent que :
- dans le corpus mahorais, la thématique de la langue apparaît – paradoxalement – très peu. Elle est surtout traitée dans des espaces informationnelles touristiques, ou de loisirs. Elle est considérée comme appartenant au « folklore », à la connaissance culturelle de l'île que le visiteur peut être amené à appréhender. Dans la presse d'information générale, elle est surtout supplantée par d'autres thématiques plus usuelles : politiques, économiques, statutaires, migratoires, sociales, etc. Cette pratique journalistique qui consiste à relayer dans des espaces connexes la question des langues n'est pas sans rappeler la situation des médias réunionnais jusqu'aux années 80 : le créole y figurait également dans des espaces secondaires (variétés, loisirs, spectacles), mais jamais aux rubriques politique ou économie (Idelson, 2004).
- dans le corpus réunionnais, l'occurrence « langue à Mayotte » est présente lorsque la thématique « langue régionale » est évoquée. Mais à l'exception d'un article « de déclinaison de l'actualité » dans le *JIR* et dans le *Quotidien*, c'est plutôt la parole institutionnelle (celle du gouvernement français en particulier lorsque ses membres se rendent à Mayotte) qui est reproduite.
- dans le corpus national, il n'est fait aucune mention de la situation sociolinguistique mahoraise. La seule « langue » qui soit mentionnée est le français. Les titres étudiés se différencient par leur traitement de ce sujet ou encore par celui des thématiques généralement abordées dans les corpus portant sur Mayotte.
Ces traitements médiatiques sont, comme nous le verrons, à l'image de l'approche institutionnelle de l'événement de la départementalisation.

5.1 – Le corpus mahorais

- *TOUNDA Mag :* l'unique article consacré aux langues locales est paru après le référendum dans *TOUNDA Mag*, plus spécifiquement le 24 février 2010 (pp. 4-5), la journée internationale des langues maternelles. Intitulé « On n'a pas le droit de laisser une langue à l'abandon », il ne traite que des langues locales, le shimaore et le kibushi : celles-ci sont présentées comme étant menacées, « massacrées par l'emploi de mots exogènes », par le mélange des langues, surtout avec le français, et devraient pouvoir bénéficier d'un enseignement, à l'instar des autres langues de France, dont le créole, explicitement mentionné dans la conclusion de l'article :

> « La prise de conscience est donc bien réelle pour que le shimaoré et le kibushi acquièrent leurs lettres de noblesse à l'instar du créole dans les Dom, ou le corse et le breton, aujourd'hui enseignés à l'université » (*TOUNDA Mag*, 24/2/2010, p. 4)

C'est ici une des rares fois où le focus se révèle positionné sur la situation sociolinguistique mahoraise, d'une façon très centrée, présentant le français dans son rôle d'influence néfaste et le créole dans les DOM comme exemple à suivre.

- *Mayotte Hebdo* : hebdomadaire d'information générale, le titre « couvre » l'ensemble de l'actualité économique, politique, sociale et culturelle de l'île. Compte tenu de cette diversité et de la nature des sujets assez étoffés (à l'échelle du marché de la presse mahoraise), le corpus retenu concerne les dix numéros parus entre le vendredi 18 avril 2008 et le 9 avril 2010 dont les grands titres de couverture ont trait à la départementalisation et à l'intégration européenne.

Le thème de la langue n'apparaît – furtivement – que dans trois numéros.

- N° 377 du 18 avril 2008 (titre de Une : « Départementalisation. Le grand Rendez-vous »). Deux articles qui nous semblent significatifs de notre propos sont repérés. Le premier – une fois encore – par la non évocation de la question des langues à Mayotte. Il s'agit d'un éditorial (p. 4) du rédacteur en chef, intitulé, « Combien de consultations faudra-t-il ? » qui argumente en faveur de la nécessité d'une consultation rapide sur le référendum, en énumérant les atouts de Mayotte en faveur de la départementalisation. Le second comme révélateur d'une parole ordinaire – que l'on pourrait considérer comme stigmatisante pour les locuteurs non francophones – qui apparaît au fil d'une interview. Dans le supplément économique du numéro (pages centrales), une double page est consacrée au projet de lancement d'une télévision privée à Mayotte, LCM (La Chaîne Mahoraise) (Il existe déjà Mayotte TV diffusée sur le net). Extrait de l'interview du promoteur de cette télévision : « *On veut changer la vision de cette île, influencer la politique, l'économie. LCM va contribuer à changer un peu la face de Mayotte. Quand on parle de départementalisation, nous serons un outil d'ouverture à notre petite échelle. La télévision ne sera plus réservée à une élite. Il n'y aura pas que les présidents, les grands patrons. Le mec dans son banga qui ne s'exprime pas bien en français nos intéresse comme le boulanger du coin*. »
- N° 407 du 5 décembre 2008 (Deux grands titres de Une évoquent « la moitié du travail qui reste à faire pour l'état civil » et un entretien accordé au journal par le président Sarkozy). Dans un encart de communication institutionnel au logo de la République française, composé de quatre pages quadri et intitulé « La politique de la ville – Regard sur Mamoudou, deux acteurs de la Formation sont interviewés (p. 2). En présentant ces ateliers de formation, l'un d'eux évoque – laconiquement et sans en développer l'analyse – la situation linguistique à propos de la réussite scolaire : « ces formations contribuent à réduire le fossé générationnel qui s'est creusé entre d'un côté des enfants qui vont à l'école et qui possèdent au moins les bases de la compréhension du français et des parents qui ne savent ni le lire ni l'écrire »
- N° 422 du 3 avril 2009 (titre de Une d'un numéro spécial : « Consultation « oui » à 95,2%. Le 101e département ». Trois articles peuvent être repérés. Les deux premiers (comme beaucoup d'autres dans le corpus) traitent de thèmes qui pourraient être directement concernés par la question des langues. Sur une pleine page (p. 7), les réactions politiques – toutes favorables aux résultats de la consultation – sont relatées. Celle d'Ibrahim Aboubacar, conseiller général, 1er secrétaire du PS fédéral, évoque huit chantiers de développement. Le huitième est « l'identité, la culture, et la mémoire ». Le mot « langues » n'apparaît pas. Une brève à propos des mauvais résultats « catastrophiques » des évaluations de CM2 dans l'île (p. 18) ne suscite aucune tentative d'explication. On y apprend que « sans surprise, Mayotte se classe bonne dernière, loin derrière l'académie de Créteil, qui est l'avant-dernière ».

  Le contexte linguistique est (enfin) évoqué par un ancien préfet de Mayotte (1996-98)[3], dans l'interview qui lui est consacrée. Il y est question – et c'est la seule fois sur l'ensemble du corpus mahorais – du lien entre l'échec scolaire et la non prise en compte de la situation linguistique. L'article est intitulé « Il importe de concevoir un développement autonome ».

[3] Philippe Boisadam a également été secrétaire général de Mayotte, il est l'auteur d'un ouvrage consacré à Mayotte (2009).

> « Les deux principales langues de Mayotte, le shimaore et le kibushi, devraient aussi être considérées à leur juste place, celle de langues maternelles. Pourquoi ne pas faire des vecteurs d'alphabétisation comme cela s'est pratiqué avec le wolof au Sénégal ? Rappelons-nous que Senghor avait été alphabétisé en sérère et qu'il est entré à l'Académie française. J'avais en 1997 créé l'IAF (Institut d'apprentissage du français) qui avait pour mission de donner à ces deux langues un fondement syntaxique et grammatical qu'elles n'ont pas. Je m'étais heurté à l'époque, à l'opposition résolue de l'Éducation nationale et l'IAF a été supprimé dès mon départ. Mais il semblerait que 10 ans après on évoque, à nouveau, cette possibilité devant l'échec relatif de l'alphabétisation en français. » (*Mayotte Hebdo* 3/04/2009, p. 14).

- *Mayotte Magazine* : le corpus est composé de dix numéros (novembre 2008 à octobre 2009) de cette publication bimestrielle à vocation touristique et culturelle. Si les reportages concernent surtout des aspects artistiques, historiques, et s'intéressent aux « coutumes », à la flore et à la faune de Mayotte, la question du referendum est présente dans chaque numéro. L'éditorial de la directrice de la publication évoque à maintes reprises cet « événement historique pour Mayotte », « plein de promesses pour la population de Mayotte » (n° 10). Un dossier spécial (de ce même numéro) est consacré à la départementalisation avec une couverture – plutôt consensuelle – des différentes visites ministérielles. Dans le corpus analysé, la thématique du plurilinguisme mahorais n'est pas évoqué, y compris là où l'on aurait pu s'attendre à la trouver, dans des articles ayant trait à divers aspects socio-culturels spécifiques à Mayotte : arts et danses traditionnels, droit des cadis, pratiques religieuses, etc.
- Le site *Malango Mayotte* procure des informations appartenant à plusieurs genres : journalistiques (en reproduisant surtout des articles de la presse mahoraise, de type services (annuaires des entreprises, annuaire des sites), ou commerciales (annonces et publicité). Il correspond bien à cette hybridation des données informatives que l'on repère dans le paysage médiatique numérique au niveau mondial. Les occurrences « langues », « linguistique » rentrées sur le moteur de recherche du site, ne font ressortir que six articles principaux sur ce thème (répartis entre novembre 2005 et avril 2008). Ils proposent des données « démolinguistiques » telles qu'elles pourraient figurer dans des guides à caractère touristique. A remarquer un article sur l'échec scolaire qui présente la nécessité de « rattrapage » - en termes de maîtrise du français - dans une approche normative plusieurs fois observée dans l'ensemble du corpus (voir *infra*) : « [des élèves] qui vivent dans des foyers où l'on n'a même pas été à l'école et où l'on ne parle pas un mot de français » (13 avril 2008). Aucun article du corpus *Malango* n'est en rapport avec le referendum.

5.2 – Le corpus réunionnais

Le premier article de fond sur la question (*JIR*, 07-01-09), le seul de ce journal, est prototypique du traitement de la situation sociolinguistique mahoraise dans la presse réunionnaise : voici les subdivisions de l'article, ainsi qu'en nombre de signes, le poids accordé à chaque partie :

Résultat probable (Le résultat du référendum peut-il réserver une surprise ?)	**2639 signes**
Changements à venir (La départementalisation de Mayotte va-t-elle provoquer un nouvel afflux de clandestins ? ; Qu'est-ce qui va changer pour la société mahoraise ? [De nouveaux impôts ; La fin de la polygamie ; La fin de la justice cadiale])	**1958 signes**
Obstacles (Quels sont les principaux freins à la départementalisation ? [L'état civil ; **La langue française**])	**1764 signes**
dont **535 signes** accordés à la langue française, **soit environ 4%**	
Retombées (Quel impact pour l'économie locale ? ; Mayotte accédera-t-elle au statut de RUP de l'Europe ? ; La départementalisation, nouvelle crise en perspective entre Paris et Moroni ?)	**3729 signes**

Le plan adopté révèle l'importance des thématiques de l'immigration, du budget de l'État, du mariage, de la justice des caddis, de l'état civil, de l'économie ; les langues, et de fait surtout la langue française, ne sont abordées qu'à l'avant-dernier point dans un paragraphe traitant des « principaux **freins** à la départementalisation » (nous soulignons) :

La langue française : 73 000 élèves sont actuellement scolarisés à Mayotte (contre 8 000 il y a 20 ans). L'État ne veut "pas opposer la maîtrise du français à la culture mahoraise". Mais, il en appelle aux familles, aux structures locales et "à RFO" pour améliorer la diffusion du français, aux côtés de l'Éducation nationale. Selon le rapport de la défenseure des enfants, les familles parlent "à 70 % le mahorais et à 22 % le bushi". L'échec scolaire est important. "80 % des jeunes de 6e ne sauraient pas lire", relève Dominique Versini.


12 POLITIQUE

Mayotte : les enjeux du référendum du 29 mars

POLITIQUE 13

Ainsi, l'accent est mis sur l'amélioration de la diffusion et de la pratique du français pour contrer l'échec scolaire, auprès de familles qui parlent majoritairement les langues locales (le mahorais et le bushi).

Le second article de fond de la presse réunionnaise, postérieur au référendum (*Quotidien*, 07/01/2010, p. 17), est d'une autre teneur ; si le sous-titre de l'article précise le principal sujet abordé (« Lutte contre l'illettrisme et place du français », qui, bien que langue officielle, est minoritaire), le résumé complète d'emblée cette analyse en faisant une place aux langues locales (shimaoré, shibushi, autres dialectes) dont le statut et la vitalité risquent de pâtir dans le nouveau département d'outre-mer. Environ 1/5e de l'article leur est consacré. Ainsi la conclusion se formule sous forme de mise en garde : « Mais cette évolution se fera au détriment des langues maternelles qui risquent de devenir, dans quelques années, un patois local parlé par une minorité d'anciens ».
Ainsi, le corpus réunionnais aborde peu la situation sociolinguistique mahoraise. Néanmoins, il valorise véritablement la place et le traitement des langues locales.

5.3 – Le corpus national

Désignations de langues
Dans l'étude de la presse nationale (*Libération, L'Humanité, Le Figaro, Le Monde*), il n'est fait aucune mention de la situation sociolinguistique mahoraise. L'unique mention du terme *shimaore* ne vient qu'en traduction d'un nom propre :
« L'association Tama ("l'espoir", en shimaore, la langue locale) … » (*Le Monde*, 29-03-09).
Les langues *malgache, swahili, grand-comorien, shingazidja, mohélien, shimwali, shindzwani* ne sont pas mentionnées. Et si les termes *mahorais* et *anjouanais* sont mentionnés (respectivement 20 et 7 fois), c'est dans des contextes qui ne présentent aucun rapport avec les langues : les concordanciers révèlent que les termes ne figurent qu'en tant qu'adjectif apposé à des noms désignant les hommes, le lieu ou la culture[4].

Par ailleurs, les termes *la langue* (*française*) / *le français* sont peu attestés (5 occurrences sur 27 pour *langue* (*française*) et 5 sur 176 pour *français*[5]) : ils sont mentionnés en rapport avec la (faible) maîtrise :

[4] *MAHORAIS* : hommes : les hommes politiques (*élus mahorais*, *responsables politiques mahorais* (4) ; *Mouvement Départementaliste Mahorais* (2)) ; les citoyens (*électeurs mahorais* (6) ; *consommateurs mahorais* (1) ; *voisins mahorais* (1)) ; lieu : concret (*territoire mahorais*, *sol mahorais* (2)) ; le contexte (*le contexte électoral mahorais* ; *le particularisme mahorais*) ; culture (*l'habit traditionnel mahorais*).
ANJOUANAIS : hommes : *clandestins, immigrés anjouanais ; gendarmes anjouanais ; résidents, voisins anjouanais ; manifestants anjouanais*.
[5] Au risque de faire un inventaire à la Prévert, les 171 autres emplois de *français* valent pour : Département français : 34 | nationalité française : 15 | Polynésie Française : 15 | territoire français : 15 | Autorités françaises : 8 | île

‘5% maîtrisant correctement la **langue** française’ (*L’Humanité*) ;
‘Il relève aussi la difficulté de faire comprendre des actes rédigés en français par une majorité de gens qui ne parlent pas la **langue**’) (*Le Monde*, 29-03-2009)

ou en tant que symbole de la nation :

‘adhésion à la nation, à sa **langue**’, ‘la **langue** du pays où l’on s’installe’, ‘la connaissance de la **langue** avant d’arriver sur le territoire’ (*Le Figaro*)

Les cinq occurrences de *français* se partagent entre *Libération* (1/20), *Le Figaro* (1/92) et *Le Monde* (3/64). Les deux premiers y font mention en rapport avec la maîtrise de la langue :

« 75% des élèves entrant en sixième ne maîtrisent pas le français » (*Libération*, 19-01-2010))

ou en tant que symbole de la nation :

« De quoi séduire ceux qui aiment être les premiers à filer vers des rivages inédits où l'on paye en euros, parle le français et où les infrastructures (routes, communications, santé ...) fonctionnent - presque comme dans l’Hexagone » (*Le Figaro*, 21-04-2009)).

Le Monde se différencie ici des autres titres en ne l’employant que comme langue de rédaction d’actes administratifs :

« les anciens registres de l'état civil pour les Mahorais, calligraphiés en français et en arabe » (*Le Monde*, 29-03-2009) ;
« Telle qu'elle figure dans le document officiel, en français et en arabe, la question de la "transformation de Mayotte en collectivité unique, régie par l'article 73 de la Constitution, exerçant les compétences dévolues aux régions", est complexe » (*Le Monde*, 28-03-2009) ;
Il relève aussi la difficulté de faire comprendre des actes rédigés en **français** par une majorité de gens qui ne parlent pas la langue) (*Le Monde*, 29-03-2009).

Spécificités lexicales et AFC

Enfin, l’analyse des spécificités lexicales révèle les sur-emplois[6] de mots et de segments répétés statistiquement révélateurs. Ces spécificités se regroupent en concentrations thématiques remarquables, ce que permet de visualiser le graphe de l’AFC[7] (Analyse Factorielle des Correspondances) : trois pôles différenciés se dessinent : *Le Monde – Le Figaro – L’Humanité*, *Libération* se regroupant avec ce dernier :

française (de l’océan Indien) : 8 | État français : 7 | droit (commun) français : 4 | gouvernement français : 4 | l’outre-mer français : 3 | société française : 3 | sol français : 3 | République française : 2.

[6] « Le *diagnostic de spécificité* calculé contient deux indications : a) un signe (+ ou –) qui indique un sur-emploi ou un sous-emploi dans la ou les partie(s) sélectionnée(s) par rapport à l’ensemble du corpus, b) un exposant qui rend compte du degré de significativité de l'écart constaté (un exposant égal à *x*, indique que la probabilité d'un écart de répartition supérieur ou égal à celui que l'on a constaté était, au départ de l'ordre de 10-x). *Exemple* : nous F=1270 f= 66 +05 indique que la forme *nous,* présente 1270 fois dans le corpus et attestée 66 dans les textes de la semaine numéro 211 est plus fréquente que ce que laissait espérer une répartition "au hasard". » (*Manuel Lexico 3*, 2003: 29).

[7] Les parties du corpus apparaissent dans une représentation graphique organisée autour de deux axes, i.e. les deux premiers axes factoriels extraits par l'analyse. Ceux-ci donnent une mesure des proximités calculées entre les différentes parties du corpus, en fonction de leur vocabulaire. L’axe 1 explique un certain pourcentage – en l’occurrence 43% – de la dispersion totale, et il oppose *L’Humanité* et *Libération* au *Figaro* et au *Monde*. L’axe 2 cerne 30% de la dispersion et oppose *L’Humanité* et *Le Monde* à *Libération* et au *Figaro*.

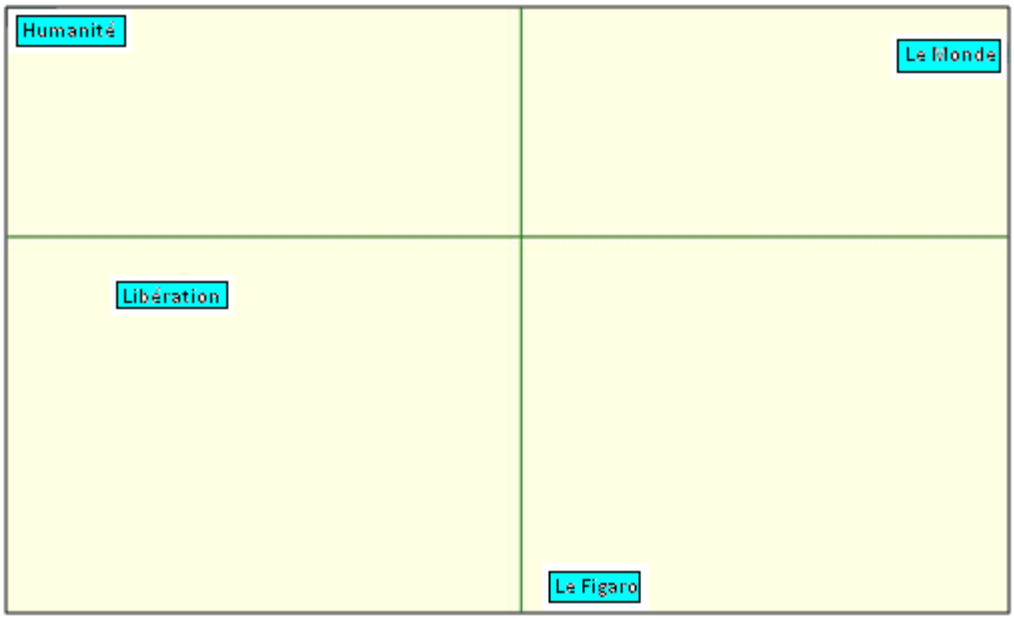


Figure 1. AFC du corpus national

L'Humanité se caractérise par un emploi particulier autour de la thématique de l'immigration et du droit du sol, mise en lumière ci-dessous par les caractères gras :

> **CNDS**[8] (+11), **kwassa kwassa** (+10), **Collectif** (+8), Mayotte (+8), police (+7), **nationalité** (+7), d'euros (+7), Nice (+7), personnes (+6), **droit du sol** (+6), Hoarau (+6), ONU (+6), France (+6), déstabilisation (+6), condamné (+6), Alliance (+6), Ousseni (+6), **né** (+6), **centres** (+6), décolonisation (+6)

Libération continue dans cette même thématique :

> **CRA**[9] (+22), **Cimade** (+14), **centre de rétention** (+14), on (+11), **enfants** (+10), Libération (+9), pas (+8), **papiers** (+8), Orange (+8), **vidéo** (+8), **mineurs** (+7), **administrative** (+7), **PAF** (+6), On (+6), **conditions** (+6), **expulsés** (+6), **étrangers** (+6), **retenus** (+6), Mayotte (+6).

Le Figaro constitue un autre pôle : il démarque par l'emploi intensif de termes faisant référence à la politique du Président et de son gouvernement d'une part et le jeu politique français d'autre part :

> chef de l'État (+13), Élysée (+8), gauche (+7), vœux (+7), Sarkozy (+6), Fillon (+6), droite (+6)

Cette localisation de pôle fait écho à ce que nous avons vu plus haut en rapport avec la *langue* (*française*) et le *français* en tant que symbole de la Nation.

Enfin, *Le Monde* se particularise en utilisant davantage le technolecte administratif expliquant le fonctionnement de l'État, comme nous l'avons déjà vu plus haut pour le terme *français* utilisé en tant que langue de rédaction d'actes administratifs :

> **Etat** (+17), janvier (+12), **circonscriptions** (+12), **Etats** (+11), milliards (+8), mars (+8), **collectivités** (+7), Miss (+7), **préfets** (+7), février (+6), **région** (+6).

5.4 – Un exemple de discours institutionnel : le rapport d'information du Sénat du 27 novembre 2008

L'examen du rapport d'information du Sénat sur la départementalisation (annexe au procès-verbal de la séance du 27 novembre 2008[10]), est instructif : il évoque les mêmes thèmes que ceux que l'on trouve dans la presse analysée ici (conséquences juridiques, état civil, justice cadiale, démographie, économie, immigration, scolarisation, aide sociale à l'enfance, …), et ne mentionne que très rarement la question des langues.

Ainsi, dans la table des matières, aucune subdivision ne porte expressément sur les langues. Sur les sept occurrences du terme *langue*, quatre sont associées à *française*, en rapport avec le bon apprentissage dont il faut s'assurer, ou avec l'école :

[8] CNDS = Commission nationale de déontologie de la sécurité.
[9] CRA = Centre de Rétention Administrative.
[10] www.senat.fr/rap/r08-115/r08-115.html

> Rappelant que près de 90% des élèves de l'archipel rentraient à l'école sans parler le français, il a insisté sur le rôle prépondérant de la préscolarisation dès l'âge de trois ans pour assurer le bon apprentissage de la **langue** française.
> Les enfants mahorais doivent souvent faire l'apprentissage de trois langues : le shimaorais (**langue** swahili) ou le shibushi (dialecte malgache), l'un ou l'autre étant leur **langue** maternelle, le français, **langue** de l'école, et l'arabe, enseigné à l'école coranique.
> Il a cependant souligné que la préscolarisation constituait un enjeu majeur pour assurer le bon apprentissage de la **langue** française, le vice-rectorat ayant par ailleurs édité des méthodes d'apprentissage adaptées au contexte local.
> L'effort de scolarisation exceptionnel auquel Mayotte doit faire face est un aspect essentiel de la départementalisation, puisqu'il convient d'assurer que la population parle la **langue** française.
> L'apprentissage de la **langue** française apparaît également comme une nécessité pour le développement économique de l'archipel.

Les seuls noms de langue locale mentionnés, *shimaorais*, *shibushi*, *arabe*, n'arrivent que dans le second paragraphe déjà mentionné ci-dessus et dans l'énoncé suivant, où il est fait mention de la maîtrise – par les enfants ou les rapporteurs – desdites langues, parce que maternelles ou enseignées à l'école coranique :

> Les enfants mahorais doivent souvent faire l'apprentissage de trois langues : le **shimaorais** (langue swahili) ou le **shibushi** (dialecte malgache), l'un ou l'autre étant leur langue maternelle, le français, langue de l'école, et l'**arabe**, enseigné à l'école coranique.
> Soulignant la lenteur et l'imperfection de l'instruction des dossiers par les rapporteurs, elle a cependant relevé l'intérêt du travail réalisé par ces derniers qui, bien que la procédure écrite ne leur soit pas très familière, jouent un rôle indispensable en raison de leur intégration dans la société mahoraise et de leur connaissance des langues **shimaorais** et **shibushi**.

Ainsi, la presse reflète pleinement l'approche institutionnelle adoptée.

En guise de conclusion et de perspectives de recherche...

L'hypothèse de départ semble vérifiée : la presse – réunionnaise, mahoraise ou nationale – fonctionne en « chambre d'échos » des préoccupations des acteurs locaux, ou nationaux. Elle reproduit les discours institutionnels (cf. le rapport du Sénat) : cela apparaît très clairement dans les comptes rendus des visites ministérielles à Mayotte à propos du lien qui est fait entre échec scolaire et mauvaise maîtrise de la langue française (cf. plus haut le *JIR* du 7-01-2009).
Elle ne participe que peu à la publicisation de la question des langues à Mayotte parce que ladite question serait déjà quelque peu occultée dans l'espace social, à l'exception de certaines sphères (l'école par exemple), mais d'où elle semble ne pas parvenir à s'extraire.
La question – et la perspective de recherche qui en découle – sont donc de comprendre pourquoi les différents travaux effectués par la communauté scientifique à Mayotte (soutenus par ailleurs par les acteurs des collectivités territoriales) ne sont pas visibles dans les espaces médiatiques mahorais, réunionnais ou national. La parole « savante » – du moins sur ce sujet des langues – ne s'y médiatise pas, le discours de la science ne s'y vulgarise pas. Deux pistes peuvent être explorées pour tenter une explication de ce constat. La première – déjà évoquée – serait liée à la représentation que les producteurs d'information se feraient de leur public et des sujets qu'attendent les lecteurs. La texture énonciative de leur article serait donc formée par ces *fils interactifs* (Moirand, 2007 : 2) tissés autour des thèmes récurrents et consensuels (notamment autour de la départementalisation) dans l'espace social. Au fil du temps, des textes journalistiques font écho à d'autres textes, dans un *dialogisme* que l'on retrouve dans les trois catégories de corpus (mahorais, réunionnais, parisiens). Cette (auto)reproduction de discours de presse participerait ainsi de cette *mémoire collective* à laquelle contribue la presse, telle que mentionnée dans notre problématique. La seconde explication serait à chercher dans la généalogie de la presse mahoraise qui n'est pas issue d'une presse de partis ou d'opinion. Elle apparaît somme toute récente dans un pays de tradition orale, à la différence de la presse réunionnaise qui a

souvent été un lieu de débat constitutif de l'espace public (Idelson, 2006). L'observation des modèles journalistiques dont elle s'inspire serait alors à approfondir[11].

Enfin, il convient de rappeler qu'un discours social n'est jamais figé, qu'il évolue : la délimitation dans le temps d'un corpus (comme celui qui a étayé notre propos) reproduit ce discours d'une période donnée. Un article récent, repéré dans la presse réunionnaise, relatant la rentrée scolaire de septembre 2010 des 82 000 élèves mahorais, pourrait constituer un indice de changement, comme en témoigne cet extrait :

> « De nombreux dossiers attendent le vice-recteur de Mayotte, comme l'apprentissage du français et la question du bilinguisme. Cité par nos confrères de *Mayotte Hebdo*, François-Marie Perrin s'était dit déterminé pour que la langue française soit maîtrisée par l'ensemble des élèves tout en reconnaissant que le bilinguisme représente un atout. " Je sais que plus on connaît de langues, plus on a de facilités pour en apprendre d'autres ". (*Quotidien*, 26-08-2010, p. 7).

On peut augurer qu'à l'avenir la question des langues apparaîtra d'avantage dans l'espace public médiatique, peut-être d'ailleurs avec les premiers effets de la départementalisation de Mayotte et l'application du droit commun sur les langues régionales.

[11] Cette recherche se verra prochainement complétée par des entretiens avec des acteurs des médias (journalistes des trois corpus sollicités) afin de comprendre leurs propres représentations.

Références

Sources primaires

Presse réunionnaise :
Journal de l'Ile
Le Quotidien de la Réunion
Témoignages
Presse mahoraise :
Hebdo-Mayotte,
Mayotte Magazine,
Malango (site internet)
Presse nationale :
L'Humanité
Le Figaro
Le Monde
Libération

Bibliographie

BOISADAM P., 2009, *Mais que faire de Mayotte ?*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU P. et BOLTANSKI L., 1975, « Le fétichisme de la langue », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 4, pp. 2-32.

BOYER H. et PRIEUR J.-M., 1996, « La variation (socio)linguistique) », dans BOYER H. (Dir.), *Sociolinguistique. Territoire et objets*, Paris, Delachaux et Niestlé, pp. 35-77.

CASSAGNAUD J., 2010, *Jeux et enjeux de langues pour les jeunes de Mayotte*, Paris, Editions Connaissances et Savoirs.

DELFORCE B. et NOYER J., 1999, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Études de Communication*, n° 22, DELFORCE B. & NOYER J. (Eds.), Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, pp. 13-39.

IDELSON B., 2000, *Méthodologie d'analyse d'un corpus de presse : le cas du* Quotidien de la Réunion *(1976-1997),* LCF-UMR 6058/Université de La Réunion.

IDELSON B., 2004, « Le créole dans les médias réunionnais », *Hermès*, n° 40, Paris, CNRS Editions, pp. 128-134.

IDELSON B., 2006, *Histoire des médias à La Réunion, de 1946 à nos jours*, Paris, Le Publieur.

LAROUSSI F., 2009, « Mayotte. Une île plurilingue en mutation », dans LAROUSSI F. (Dir.), *Mayotte. Une île plurilingue en mutation*, Mamoudzou, Les Éditions du Baobab, pp. 11-48.

LAROUSSI F. (Dir.), 2009a, *Mayotte. Une île plurilingue en mutation*, Mamoudzou, Les Éditions du Baobab.

LAROUSSI F. (Dir.), 2009b, *Langues, identités et insularité. Regards sur Mayotte*, Publications des universités de Rouen et du Havre, Coll. « Dyalang », Dynamiques sociolangagières.

LEDEGEN G., 2009, « L'*écrit-sms* en créole réunionnais. Analyse graphique et lumières sociolinguistiques », dans GAUVIN A. *et al*. (Eds), *Éclairages pluridisciplinaires pour une orthographe fonctionnelle et consensuelle du créole réunionnais*, Conseil de la Culture et de l'Environnement de La Réunion [sous presse].

MAC COMBS M. et SHAW D., 1972, « The agenda setting function of mass-media », *Public Opinion Quarterly,* n° 36.

MOIRAND S., 2007, *Le discours de la presse quotidienne*, Paris, PUF, Coll. « Linguistique nouvelle ».

MOUILLAUD M. et TETU J-F., 1989, *Le Journal quotidien*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

PRUDENT L. F., 2001, « La reconnaissance officielle des créoles et l'aménagement d'un Capes dans le système éducatif de l'Outre Mer français », *Études créoles*, Vol. XXIV-1, pp. 80-109.

RICŒUR P., 1983, *Temps et récit* (t.1), Paris, Seuil.